

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI

Assemblée Générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 23 novembre 2011 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Jacques Riopel, préfet.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Ulrick Chérubin	Maire	Amos
M.	Lionel Pelchat	Maire	Barraute
M.	Jean-Pierre Naud	Maire	Berry
M.	Rosaire Guénette	Maire	Champneuf
M.	Michel Lévesque	Maire	La Corne
M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
M.	René Martineau	Maire	La Motte
M.	François Lemieux	Maire	Landrienne (20h45)
M.	Rémi Gilbert	Maire	Launay
Mme.	Huguette Saucier	Mairesse	Preissac
Mme.	Gaby Chiasson	Mairesse	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Luc Pomerleau	Maire	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Martin Roch	Maire	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
M.	Ghislain Nadeau	Maire	Trécesson
Mme.	Lyna Boulé	Représentante	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)

Ainsi que :

M.	Michel Roy	Directeur général.
Mme.	Doris Jubinville	Directrice générale adjointe.
Mme.	Carole Lanoix	Directrice du Service Financier.

118-11-2011

ORDRE DU JOUR :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, et unanimement résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Prière.
2. Appel nominal :
3. Ordre du jour.
4. Procès-verbaux :
 - 4.1 Modifications au procès-verbal de l'Assemblée Générale du 14 septembre 2011.
 - 4.2 Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 26 octobre 2011.
 - 4.3 Suivi du Comité Administratif du 3 novembre 2011.
5. Période réservée à l'assistance (5 minutes par intervention).
6. Rencontre avec les représentants du Projet Municipalités et Familles / Défi Santé 5/30 Équilibre.
7. Administration :
 - 7.1 Adoption des prévisions budgétaires 2012 de la MRC d'Abitibi.
 - 7.1.1 Partie I.
 - 7.1.2 Partie II.
 - 7.2 Taux d'intérêt pour 2012.
 - 7.3 Renouvellement des marges de crédit pour 2012 :
 - 7.3.1 MRC d'Abitibi.
 - 7.3.2 Service Forêt.
8. Correspondance.
9. CLD Abitibi :
 - 9.1 Max Taxi – Mme. Johanne Breton.
 - 9.2 Bulletin rural Eau Courant – Novembre 2011.
10. Municipalités :
 - 10.1 Municipalité de St-Marc-de-Figuery – Charte de partenariat « Attraites touristiques » - Ville d'Amos et intervenant touristique – Demande de modification de l'article 2.3.
 - 10.2 Hydro Québec – Délais de raccordement - Suivi.
11. TNO :
 - 11.1 TNO Lac-Chicobi (Guyenne) – Gentilé :
12. Aménagement :
13. Sécurité Incendie :
 - 13.1 Rapport d'activités – Demande d'informations.
14. Service Forêt :
15. Service d'Évaluation :
16. Autres sujets :
 - 16.1 Travaux d'infrastructures – Conférence de presse – Suivi.
 - 16.2 Corporation de Développement Communautaire d'Amos – Déclaration d'intention – Campagne de visibilité 2011.
 - 16.3 Fédération des Clubs de Motoneigistes du Québec – Règlement sur les heures de circulation :
 - 16.3.1 Règlement sur les heures de circulation des motoneiges – Avis de motion.
17. Sujets de discussion sans prise de décision :

18. Informations :
 - 18.1 Fédération Québécoise des Municipalités :
 - 18.1.1 Élections au Conseil d'Administration.
 - 18.1.2 Construction de chemins forestiers.
 - 18.2 Activités et représentations du préfet.
19. Élections des membres du Comité Administratif et du préfet suppléant :
 - 19.1 Explications de la procédure d'élection.
 - 19.2 Ajournement de l'assemblée.
 - 19.3 Réouverture de l'assemblée.
 - 19.4 Nomination d'un secrétaire d'élection.
 - 19.5 Nomination de 2 scrutateurs.
 - 19.6 Élection des membres du Comité Administratif.
 - 19.6.1 Représentant de la Zone 1 :
La Corne, Landrienne et St-Marc-de-Figuery.
 - 19.6.1.1 Mise en candidatures.
 - 19.6.1.2 Fermeture de la mise en candidatures.
 - 19.6.2 Représentant de la Zone 2 :
Berry, Launay, St-Dominique-du-Rosaire, St-Félix-de-Dalquier et Trécesson.
 - 19.6.2.1 Mise en candidatures.
 - 19.6.2.2 Fermeture de la mise en candidatures.
 - 19.6.3 Représentant de la Zone 3 :
La Motte, Preissac, St-Mathieu-d'Harricana et Ste-Gertrude-Manneville.
 - 19.6.3.1 Mise en candidatures.
 - 19.6.3.2 Fermeture de la mise en candidatures.
 - 19.6.4 Représentant de la Zone 4 :
Barraute, Champneuf, La Morandière et Rochebaucourt
 - 19.6.4.1 Mise en candidatures.
 - 19.6.4.2 Fermeture de la mise en candidatures.
 - 19.6.5 Destruction des bulletins de vote s'il y a lieu.
 - 19.7 Élection au poste de préfet-suppléant :
 - 19.7.1 Mise en candidatures.
 - 19.7.2 Fermeture de la mise en candidatures.
 - 19.7.3 Destruction des bulletins de vote s'il y a lieu.
 - 19.7.4 Modification de signature pour les effets bancaires s'il y a lieu.
 - 19.8 Remerciements aux administrateurs sortants s'il y a lieu.
 - 19.9 Déclaration solennelle des élus.
20. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

MODIFICATIONS AU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 14 SEPTEMBRE 2011 :

Lors de l'Assemblée Générale du 26 octobre dernier, des modifications au procès-verbal ont été demandées. Elles ont été effectuées et copies ont été transmises aux maires.

119-11-2011 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 26 OCTOBRE 2011 :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 26 octobre 2011.

ADOPTÉE

SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 2 NOVEMBRE 2011 :

Les maires ont reçu par courrier, le procès verbal de la rencontre du Comité Administratif du 2 novembre 2011. Il n'y a aucune question ni commentaire.

PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE :

Aucune personne n'est présente dans l'assistance.

PROJET « MUNICIPALITÉS ET FAMILLES, ENSEMBLE POUR DES ENFANTS EN SANTÉ » – RENCONTRE AVEC LES REPRÉSENTANTS :

Monsieur Paul Saint-Amant, conseiller pour Kino-Québec à l'Agence de la Santé et des Services Sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue, présente aux maires le projet « Municipalités et familles, ensemble pour des enfants en santé » lequel est produit en association avec le « Défi Santé 5/30 Équilibre ».

L'invitation est lancée aux municipalités à prendre des actions qui visent la mobilisation des familles et des citoyens autour de saines habitudes de vie, avec le soutien du Défi Santé 5/30 Équilibre.

Les municipalités qui souhaitent présenter des projets doivent le faire avant le 15 décembre 2011.

Les maires sont également invités à prendre connaissance de la publication « Devenir et rester un adulte actif » produite par Kino Québec.

120-11-2011 **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2012 DE LA MRC D'ABITIBI – PARTIE I :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu que les prévisions budgétaires 2012 de la MRC d'Abitibi, Partie I, soient adoptées et que la base de répartition soit la suivante :

- Administration, aménagement, géomatique, livraison de programmes, immatriculation, développement économique, gestion des cours d'eau, plan de gestion des matières résiduelles, plan stratégique de développement touristique; selon la richesse foncière uniformisée;
- Sécurité Incendie; selon le nombre de risques dans chaque municipalité.

ADOPTÉE

121-11-2011 **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2012 DE LA MRC D'ABITIBI – PARTIE II :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu que les prévisions budgétaires 2012 de la MRC d'Abitibi, Partie II, soient adoptées et que la base de répartition soit calculée de la façon suivante :

- Évaluation, tenue à jour et équilibrage des rôles; selon la richesse foncière uniformisée des municipalités régies par le Code Municipal;
- Entente de développement durable avec la ville d'Amos (règlement # 102) pour les municipalités régies par le Code Municipal; 50% en fonction de la population de la municipalité et 50% en fonction de la distance d'éloignement de la résidence la plus éloignée de chaque municipalité par rapport au centre-ville d'Amos;
- Réseau large bande; montant fixe par municipalité.

ADOPTÉE

122-11-2011 **TAUX D'INTÉRÊT POUR L'ANNÉE 2012 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chréubin et unanimement résolu de fixer le taux d'intérêt pour les comptes à recevoir (MRC, Service Forêt, TNO) pour l'année 2012 à 18% l'an.

ADOPTÉE

123-11-2011 **RENOUVELLEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT DE LA MRC D'ABITIBI POUR L'ANNÉE 2012 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu que la MRC d'Abitibi renouvelle sa marge de crédit à la Banque Nationale du Canada au montant de 250 000.00\$ pour l'année financière 2012.

ADOPTÉE

124-11-2011 **RENOUVELLEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT DU SERVICE FORÊT POUR L'ANNÉE 2012 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chéubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rémi Gilbert et unanimement résolu que le Service Forêt de la MRC d'Abitibi renouvelle sa marge de crédit à la Banque Nationale du Canada au montant de 250 000.00\$ pour l'année financière 2012.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE :

CORRESPONDANCE PRÉSENTÉE À TITRE D'INFORMATION :

Ministère des Affaires Municipales, des régions et de l'Occupation du Territoire :

Le MAMROT a pris connaissance de notre demande d'aide financière pour la réalisation du projet visant l'achat d'un camion-citerne pour la municipalité de Barraute. Toutefois, compte tenu que le budget disponible pour l'exercice 2011-2012 du Volet V du Fonds de soutien aux territoires en difficulté est épuisé, notre demande sera analysée dans la prochaine année financière.

CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ABITIBI – MAX TAXI :

Le 26 octobre dernier, Madame Joanne Breton, agente de développement territorial au CLD Abitibi, présentait aux maires le projet de transport « MaxTaxi » et elle invitait les municipalités à lui faire part de leur intérêt à faire la vente de billets à leurs citoyens.

Plusieurs municipalités ont adhéré au projet qui sera opérationnel dans les prochaines semaines.

125-11-2011 **FONDS MAX MOBILITÉ – PROJET MAX TAXI :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Martin Roch, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault et unanimement résolu de retenir la recommandation du Comité d'analyse du Fonds Max Mobilité et d'accorder un montant de 20 000\$ au projet pilote de six (6) mois MaxTaxi et présenté par le Centre Local de Développement d'Abitibi.

ADOPTÉE

CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ABITIBI – PUBLICATION :

Les maires sont invités à prendre connaissance du bulletin rural Eau Courant, édition du mois de novembre 2011 et publié par le Centre Local de Développement Abitibi.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY – CHARTE DE PARTENARIAT « ATTRAITS TOURISTIQUES » - VILLE D'AMOS ET INTERVENANTS TOURISTIQUES – DEMANDE DE MODIFICATION :

La municipalité de Saint-Marc-de-Figuery nous a fait parvenir sa résolution numéro 2011-11-172 par laquelle elle demande à la ville d'Amos de modifier l'article 2.3 de la charte de partenariat « Attractions touristiques » entre la ville d'Amos et les intervenants touristiques afin de permettre l'utilisation sur les dépliants de l'image de marque « Tourisme Amos Harricana – d'Amour et d'Eau Pure ».

Les maires échangent sur certains irritants relevés dans la charte de partenariat avec la ville d'Amos et souhaitent que des éclaircissements leur soient donnés avant de signer de nouvelles ententes.

Monsieur Guy Nolet, directeur général de la ville d'Amos, sera contacté afin d'organiser une rencontre d'information sur le sujet.

HYDRO QUÉBEC – DÉLAIS DE RACCORDEMENT – SUIVI :

Dans une lettre datée du 18 novembre dernier, Hydro Québec a réagi à notre résolution numéro 100-09-2011 par laquelle nous lui demandions de reconsidérer son fonctionnement afin de remédier aux délais excessifs pour le raccordement électrique de bâtiments.

Hydro Québec invite donc les municipalités à lui faire part des perspectives de développement sur leur territoire qui nécessiteront des services de raccordement pour l'année 2012.

126-11-2011 **TNO LAC-CHICOBI (GUYENNE) – GENTILÉ :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Madame la conseillère de comté Gaby Chiasson et unanimement résolu de demander au Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire de reconnaître pour le TNO Lac-Chicobi (Guyenne) le gentilé « Guyennois et Guyennoises ».

ADOPTÉE

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE – RAPPORT D'ACTIVITÉS :

Les municipalités qui ne l'ont pas encore fait, sont invitées à transmettre, le plus tôt possible à Monsieur Pascal Perreault, coordonnateur en Sécurité Incendie, les informations suivantes afin qu'il soit en mesure de produire le rapport d'activités de l'an 2 du schéma de couverture de risques en Sécurité Incendie :

- Budget total de la municipalité;
- Budget alloué à la sécurité incendie;
- Montant des investissements majeurs en sécurité incendie;
- Nombre de visites de prévention résidentielles.

Le rapport annuel devrait être déposé, pour adoption, lors de l'Assemblée Générale des maires du 14 décembre prochain.

TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES POUR LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES – CONFÉRENCE DE PRESSE – SUIVI :

Le 31 octobre dernier, se tenait dans les bureaux de la MRC d'Abitibi une conférence de presse ayant pour objectif de dénoncer l'inertie du Gouvernement du Québec et plus particulièrement, du Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) dans le règlement des dossiers des municipalités de Landrienne, Saint-Dominique-du-Rosaire et Saint-Marc-de-Figuery relativement au programme de subvention alloué pour le traitement des eaux usées.

Lors de cette conférence de presse, Monsieur Jacques Riopel, préfet, exigeait que Monsieur Pierre Corbeil, ministre responsable de la région Abitibi-Témiscamingue, pose des actions immédiates en vue du règlement des dossiers des municipalités de Landrienne, de Saint-Dominique-du-Rosaire et de Saint-Marc-de-Figuery afin qu'elles puissent aller de l'avant et finaliser leurs projets d'assainissement des eaux usées.

Monsieur Corbeil a réagi en annonçant qu'au début du mois de décembre prochain, il rencontrerait chacune des municipalités.

127-11-2011 **CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE D'AMOS – DÉCLARATION D'INTENTION – CAMPAGNE DE VISIBILITÉ 2011 :**

ATTENDU que les organismes communautaires et les entreprises d'économie sociale présents sur le territoire de la MRC d'Abitibi :

1. Sont des acteurs incontournables du développement social et économique des communautés;
2. Favorisent l'implication citoyenne et que de ce fait, ils permettent aux communautés de développer leur capacité de choisir, de décider et d'agir sur leurs propres conditions de vie et d'environnement;
3. Constituent un vaste réseau d'interventions, de services et d'activités accessibles et adaptées et que par leurs actions, ils permettent aux communautés d'identifier les besoins qui leur sont propres et de participer démocratiquement à la recherche de solutions adaptées à leur réalité;
4. Constituent une bouée de sauvetage pour les gens les plus démunis et exclus socialement;
5. Contribuent, de par leurs actions, au resserrement des liens sociaux;
6. Contribuent de manière importante à donner à une communauté sa force et son originalité;
7. Portent des valeurs telles que la justice sociale, l'équité, la solidarité, etc. et que de ce fait, ils permettent aux plus démunis et exclus socialement de prendre une place importante dans notre société.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Martin Roch et unanimement résolu de signifier l'accord de la MRC d'Abitibi avec les énoncés précédemment cités.

ADOPTÉE

FÉDÉRATION DES CLUBS DE MOTONEIGISTES DU QUÉBEC – RÈGLEMENT SUR LES HEURES DE CIRCULATION :

Le 5 novembre dernier, la Fédération des Clubs de motoneigistes du Québec nous adressait une demande à l'effet que la MRC d'Abitibi adopte un règlement en vertu de l'article 47.2 de la Loi 121 sur les véhicules hors route afin de permettre la circulation des motoneiges entre minuit et 6 heures du matin.

Suite aux discussions, la résolution suivante est adoptée.

128-11-2011 **RÈGLEMENT CONCERNANT LES HEURES DE CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE (MOTONEIGES ET VTT) SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC D'ABITIBI – AVIS DE MOTION :**

Monsieur le conseiller de comté Martin Roch donne un avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, d'un règlement « Concernant les heures de circulation des véhicules hors route (motoneiges et VTT) sur le territoire de la MRC d'Abitibi ».

ADOPTÉE

SUJETS DE DISCUSSION SANS PRISE DE DÉCISION :

Corporation du Mont-Vidéo :

Monsieur Lionel Pelchat, maire de Barraute, fait part aux maires de la décision de la MRC de la Vallée-de-l'Or de ne pas supporter financièrement la Corporation du Mont-Vidéo.

Évaluation foncière des bâtiments scolaires – Compensations tenant lieu de taxes :

Monsieur Lionel Pelchat, maire de Barraute, apporte à l'attention des maires que les bâtiments scolaires ne sont pas évalués à leur valeur réelle et qu'il y aurait lieu d'apporter cette problématique à la Fédération Québécoise des Municipalités ainsi qu'à l'union des Municipalités du Québec afin qu'elles fassent les pressions nécessaires pour que les compensations du Gouvernement tenant lieu de taxes soient bonifiées.

INFORMATION :

Les maires sont invités à prendre connaissance des documents suivants :

- Fédération Québécoise des Municipalités :
 - Élections au Conseil d'Administration.
 - Construction de chemins forestiers.
- MRC d'Abitibi-Ouest – Candidature de M. Daniel Rancourt au poste d'administrateur de la FQM ;
- Activités et représentations du préfet du 27 octobre au 23 novembre 2011;
- Sûreté du Québec – Bulletin d'information à l'intention des élus municipaux « Agir Ensemble ».

ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF ET DU PRÉFET SUPPLÉANT :

EXPLICATIONS CONCERNANT L'ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF ET DU PRÉFET SUPPLÉANT :

Monsieur Michel Roy, à titre de président d'élection, explique aux maires le mode de fonctionnement régissant les élections aux postes de membres du Comité Administratif et du préfet suppléant et s'enquiert auprès d'eux si des explications supplémentaires sont nécessaires.

Monsieur Roy explique également que Monsieur Ulrick Chérubin, maire de la ville d'Amos détient un siège puisque la Loi prévoit que « Toute municipalité locale dont le territoire correspond à une agglomération de recensement définie par Statistiques Canada ou toute municipalité locale dont le territoire est compris dans une telle agglomération et dont la population est la plus élevée parmi celles des municipalités » doit être représentée sur les comités de la MRC.

Il est maintenant convenu d'ajourner l'assemblée afin de laisser le temps aux maires de se consulter.

129-11-2011

AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette et unanimement résolu que l'assemblée soit ajournée à 21h00.

ADOPTÉE

130-11-2011 **RÉOUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE AJOURNÉE :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu de rouvrir l'assemblée.

À 21h10, les délibérations de la séance reprennent sous la présidence du président d'élection, Monsieur Michel Roy, et les conseillers de comté suivants forment toujours quorum :

M.	Ulrick Chérubin	Maire	Amos
M.	Lionel Pelchat	Maire	Barraute
M.	Jean-Pierre Naud	Maire	Berry
M.	Rosaire Guénette	Maire	Champneuf
M.	Michel Lévesque	Maire	La Corne
M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
M.	René Martineau	Maire	La Motte
M.	François Lemieux	Maire	Landrienne
M.	Rémi Gilbert	Maire	Launay
Mme.	Huguette Saucier	Mairesse	Preissac
Mme.	Gaby Chiasson	Mairesse	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Luc Pomerleau	Maire	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Martin Roch	Maire	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
M.	Ghislain Nadeau	Maire	Trécesson

ADOPTÉE

131-11-2011 **NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE D'ÉLECTION :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rémi Gilbert et unanimement résolu que Madame Doris Jubinville soit nommée secrétaire d'élection.

ADOPTÉE

132-11-2011 **NOMINATION DES SCRUTATEURS :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu que Madame Carole Lanoix ainsi que Madame Lyna Boulé soient nommés scrutateurs.

ADOPTÉE

133-11-2011 **REPRÉSENTANT DE LA ZONE 1 QUI REGROUPE LES MUNICIPALITÉS DE LA CORNE, LANDRIENNE ET SAINT-MARC-DE-FIGUERY :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu de présenter Monsieur Réal Nolet, représentant de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery, comme membre du Comité Administratif pour représenter la Zone 1.

ADOPTÉE

134-11-2011 **FERMETURE DE LA MISE EN CANDIDATURES DE LA ZONE 1 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu de fermer la mise en candidatures au poste de représentant de la Zone 1.

ADOPTÉE

POSTE D'ADMINISTRATEUR DE LA ZONE 1 :

Monsieur Réal Nolet, représentant de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery, accepte le poste et le président d'élection le déclare donc élu.

135-11-2011 **REPRÉSENTANT DE LA ZONE 2 QUI REGROUPE LES MUNICIPALITÉS DE BERRY, LAUNAY, SAINT-DOMINIQUE-DU-ROSAIRE, SAINT-FÉLIX-DE-DALQUIER ET TRÉCESSON :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rémi Gilbert et unanimement résolu de présenter Monsieur Maurice Godbout, maire de la municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire, comme membre du Comité Administratif pour représenter la Zone 2.

ADOPTÉE

- 136-11-2011 **FERMETURE DE LA MISE EN CANDIDATURES DE LA ZONE 2 :**
- Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Luc Pomerleau, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu de fermer la mise en candidatures au poste de représentant de la Zone 2.
- ADOPTÉE
- POSTE D'ADMINISTRATEUR DE LA ZONE 2 :**
- Monsieur Maurice Godbout, maire de la municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire, accepte le poste et le président d'élection le déclare donc élu.
- 137-11-2011 **REPRÉSENTANT DE LA ZONE 3 QUI REGROUPE LES MUNICIPALITÉS DE LA MOTTE, PREISSAC, SAINT-MATHIEU-D'HARRICANA ET SAINTE-GERTRUDE-MANNEVILLE:**
- Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, appuyé Monsieur le conseiller de comté Martin Roch et unanimement résolu de présenter Monsieur René Martineau, maire de la municipalité de La Motte, comme membre du Comité Administratif pour représenter la Zone 3.
- ADOPTÉE
- 138-11-2011 **FERMETURE DE LA MISE EN CANDIDATURES DE LA ZONE 3 :**
- Il est proposé par Madame la conseillère de comté Huguette Saucier, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault et unanimement résolu de fermer la mise en candidatures au poste de représentant de la Zone 3.
- ADOPTÉE
- POSTE D'ADMINISTRATEUR DE LA ZONE 3 :**
- Monsieur René Martineau, maire de la municipalité de La Motte, accepte le poste et le président d'élection le déclare donc élu.
- 139-11-2011 **REPRÉSENTANT DE LA ZONE 4 QUI REGROUPE LES MUNICIPALITÉS DE BARRAUTE, CHAMPNEUF, LA MORANDIERE ET ROCHEBAUCOURT:**
- Il est proposé par Madame la conseillère de comté Gaby Chiasson, appuyée par Monsieur le conseiller de comté Guy Lemire et unanimement résolu de présenter Monsieur Lionel Pelchat, maire de la municipalité de Barraute, comme membre du Comité Administratif pour représenter la Zone 4.
- ADOPTÉE
- 140-11-2011 **FERMETURE DE LA MISE EN CANDIDATURES DE LA ZONE 4 :**
- Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette, appuyé par Madame la conseillère de comté Gaby Chiasson et unanimement résolu de fermer la mise en candidatures au poste de représentant de la Zone 4.
- ADOPTÉE
- POSTE D'ADMINISTRATEUR DE LA ZONE 4 :**
- Monsieur Lionel Pelchat, maire de la municipalité de Barraute, accepte le poste et le président d'élection le déclare donc élu.
- DESTRUCTION DES BULLETINS DE VOTE POUR L'ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF :**
- Il n'y a pas eu de vote pour combler les postes de représentants de zone sur le Comité Administratif.
- 141-11-2011 **POSTE DE PRÉFET SUPPLÉANT :**
- Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu de présenter Monsieur René Martineau, maire de la municipalité de La Motte et représentant de la Zone 3, au poste de préfet suppléant.
- ADOPTÉE

142-11-2011 **FERMETURE DE LA MISE EN CANDIDATURES POUR LE POSTE DE PRÉFET SUPPLÉANT :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin et unanimement résolu de fermer la mise en candidatures au poste de préfet suppléant.

ADOPTÉE

POSTE DE PRÉFET SUPPLÉANT :

Monsieur René Martineau, maire de la municipalité de La Motte, accepte le poste et le président d'élection le déclare donc élu.

DESTRUCTION DES BULLETINS DE VOTE POUR L'ÉLECTION DU PRÉFET SUPPLÉANT :

Il n'y a pas eu de vote pour combler le poste de préfet suppléant.

MODIFICATION DE SIGNATURE POUR LES EFFETS BANCAIRES :

Les postes de préfet et de préfet suppléant sont occupés par les mêmes personnes ce qui n'exige aucune modification de signature pour les effets bancaires.

143-11-2011 **REMERCIEMENTS À M. ROSAIRE GUÉNETTE, ADMINISTRATEUR SORTANT :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin et unanimement résolu de remercier Monsieur Rosaire Guénette, maire de la municipalité de Champneuf, pour ses bons services sur le Comité Administratif tout au long de la dernière année.

ADOPTÉE

DÉCLARATION SOLENNELLE DES ÉLUS :

Suite à ces élections, chaque élu signe une déclaration solennelle dans laquelle il déclare solennellement qu'il remplira avec honnêteté et fidélité, les devoirs de sa charge au meilleur de son jugement et de ses capacités et est assermenté par Monsieur Michel Roy, commissaire à l'Assermentation du district judiciaire d'Abitibi (# 117099).

144-11-2011 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux et unanimement résolu que l'assemblée soit levée à 21h20.

ADOPTÉE

Jacques Riopel,
Préfet.

Michel Roy,
Directeur général.